

TAQA MOROCCO
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital social de 2.358.854.200 dirhams
Siège social : Commune Moulay Abdellah, Route régionale 301, PK 23, Centrale Thermique
de Jorf Lasfar, El Jadida
Registre de Commerce d'El Jadida numéro 2145

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU DIRECTOIRE
EN DATE DU 4 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq ;
Le quatre mars ;
A 10 h,

Les membres du Directoire de la société TAQA Morocco, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital social de 2.358.854.200 dirhams dont le siège social est situé à Commune Moulay Abdellah, Route régionale 301, PK 23, Centrale Thermique de Jorf Lasfar, El Jadida, (« **TAQA MOROCCO** » ou la « **Société** »), se sont réunis dans les bureaux de la Société TAQA North Africa, sis 29 Lotissement Guynemer, Route d'El Jadida, Oasis 20410 – Casablanca, sur convocation du Président du Directoire.

Assistent à la réunion :

- Monsieur Abdelmajid Iraqui Houssaini, Président du Directoire ;
- Monsieur Zakaria Fafouri, membre du Directoire ;
- Madame Fadoua Moutaouakil, membre du Directoire ;
- Monsieur Mehdi Belghiti, Membre du Directoire ;
- Monsieur Said El Mamouni, membre du Directoire ;

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Adnane Faouzi, Associé de Deloitte Audit, Commissaire aux Comptes ;
- Monsieur Abdelmajid Benjelloun Touimi, Associé de Benjelloun Touimi Consulting, Commissaire aux Comptes.

Le Président du Directoire constate que plus de la moitié des membres du Directoire sont présents et que le quorum est atteint. En conséquence, le Directoire peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Abdelmajid Iraqui Houssaini préside la séance en sa qualité de Président du Directoire.

Monsieur Said El Mamouni assure les fonctions de Secrétaire.

Le Président indique aux membres du Directoire qu'ils ont été convoqués afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes (sociaux et consolidés) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Proposition d'affectation du résultat annuel ;
- Etablissement du rapport de gestion du Directoire ;
- Expiration du mandat d'un commissaire aux comptes ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et fixation de son ordre du jour ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

PREMIERE DECISION

Le Président présente et commente les états financiers (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Il commente ces comptes, fait un exposé sur la marche de la Société pendant l'exercice écoulé et fournit les précisions sur les résultats de cet exercice.

Puis, il offre la parole aux membres du Directoire.

Après échange de vues et après en avoir délibéré, le Directoire arrête, à l'unanimité et définitivement, les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 se soldant par un bénéfice net de **1.060.492.555,55 Dirhams** et décide de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

DEUXIEME DECISION

Le Président présente et commente les comptes consolidés de la Société avec sa filiale, la société Jorf Lasfar Energy Company 5&6 S.A.

Il rappelle les méthodes de consolidation qui sont indiquées en annexe auxdits comptes.

Puis, il offre la parole aux membres du Directoire.

Après échange de vues et après en avoir délibéré, le Directoire arrête, à l'unanimité, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui viennent de lui être présentés, faisant ressortir un Résultat Net Part du Groupe de **1.052.823.701,17 Dirhams**.

TROISIEME DECISION

Le Directoire décide, à l'unanimité, de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire d'affecter le résultat annuel de la manière suivante :

1. Bénéfice net au 31 décembre 2024	(a) =	1.060.492.555,55 dirhams
2. Dotation à la Réserve légale	(b) =	0,00 dirhams
3. Nouveau solde :	(c) = (a)-(b) =	1.060.492.555,55 dirhams

Auquel s'ajoute :

4. Le report à nouveau antérieur		0,00 dirhams
5. Autres réserves (Réserves facultatives)	(d) =	1.658.126.229,88 dirhams
6. Bénéfice disponible pour distribution	(e) = (c)+(d) =	2.718.618.785,43 dirhams
7. Dividendes :37 dirhams X 23.588.542 actions*	(f) =	872.776.054, 00 dirhams
8. Reliquat à affecter en réserves facultatives	(g) = (e) – (f) =	1.845.842.731,43 dirhams

* Les dividendes seront mis en paiement au plus tard le 26 septembre 2025.

QUATRIEME DECISION

Le Directoire arrête et approuve, à l'unanimité, les termes du rapport de gestion qu'il présentera à l'Assemblée Générale Ordinaire de même que l'exposé sommaire de l'activité de la Société à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le texte des projets de résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires.

Il charge son Président de transmettre au Conseil de Surveillance les états de synthèse qui viennent d'être arrêtés ainsi que le projet de rapport de gestion.

CINQUIEME DECISION

Le Président du Directoire rappelle que le mandat du cabinet Benjelloun Touimi Consulting, Commissaire aux Comptes de la Société, expire à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Le Directoire a vivement remercié le cabinet Benjelloun Touimi Consulting pour la qualité de ses travaux et pour sa contribution dans le cadre du commissariat aux comptes de la Société.

Sur recommandation du Comité d'Audit de la Société, le Directoire proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire de nommer le cabinet PwC, représenté par M. Mounsif Ighiouer, en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (03) exercices, se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

SIXIEME DECISION

Le Directoire décide, à l'unanimité, de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, le 23 mai 2025 à 11 heures, dans les bureaux de la Société sis 29, Lotissement Guynemer, Route d'El Jadida, Oasis - 20410 Casablanca, et par voie de visioconférence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Directoire sur les comptes annuels sociaux et consolidés et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
2. Lecture du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
3. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
4. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
5. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
7. Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes ;
8. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;
9. Approbation des conventions réglementées ;
10. Expiration du mandat d'un Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes ;
11. Fixation, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, d'une somme annuelle à allouer aux Membres du Conseil de Surveillance à titre de jetons de présence ;
12. Expiration des mandats de trois membres du Conseil de Surveillance et renouvellement de leurs mandats ;
13. Questions diverses ;
14. Pouvoirs en vue des formalités.

Le Directoire confère tous pouvoirs à son Président pour la préparation de ladite Assemblée Générale.

Il charge également son Président de prendre, après la réunion du Conseil de Surveillance appelé à examiner les états de synthèse et le rapport de gestion, toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit d'information relatif à la prochaine Assemblée Générale dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales en vigueur.

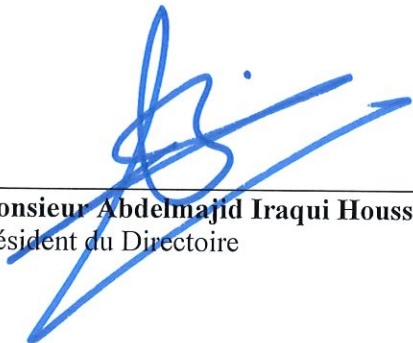
SEPTIEME DECISION

Le Directoire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités qui seraient prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h20.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président et un membre du Directoire.

Fait le 4 mars 2025

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Monsieur Abdelmajid Iraqui Houssaini
Président du Directoire

A handwritten signature in blue ink, featuring a large oval loop followed by a vertical stroke and a small flourish.

Monsieur Said El Mamouni
Membre et Secrétaire du Directoire